

le gometzien Flash

LE MAGAZINE DE GOMETZ LA VILLE www.mairie-gometzlaville.fr

COVID-19

**Venez vous faire
dépister gratuitement
et sans rendez-vous**

**samedi 9 janvier
de 10h à 13h et 14h à 17h
au Foyer rural**

TESTS RAPIDES ANTIGÉNIQUES



PRISE
EN CHARGE
À 100%



RÉSULTATS
EN 20 MINUTES

**Venez munis de votre carte vitale,
N° de sécurité sociale et du nom de
votre médecin traitant**





Venez vous faire tester gratuitement

et sans rendez-vous au foyer rural de 10h à 13h et 14h à 17h le samedi 09/01

Dans le contexte actuel de forte reprise épidémique, les nouveaux tests de dépistage antigéniques rapides constituent un outil supplémentaire pour réduire les chaînes de transmission virale.

La Région Île-de-France, en lien étroit avec la Croix-Rouge française, la société Juste à temps et AJAN, a souhaité lancer une opération de dépistage COVID pour proposer aux Franciliens un accès facilité, gratuit et sans rendez-vous, aux tests rapides antigéniques (TRA).

■ Qu'est-ce qu'un test antigénique ?

Le test antigénique permet de détecter les protéines que produit le virus Sars-CoV-2, appelées "antigènes". Il cherche à déterminer si la personne est infectée par le virus au moment du test.

■ Comment se passe un test antigénique ?

Le test antigénique est nasopharyngé. Comme le test RT-PCR, il consiste donc en un prélèvement par voie nasale avec un écouvillon (similaire à un grand coton tige).

Réalisation du test :

- Demande à la personne de s'asseoir
- Préparation du support pour réaliser l'aliquote : éprouvette, solution, bouchon, étiquette,
- Réalisation du prélèvement,
- Analyse du prélèvement (résultat en 20 minutes environ),
- Jet des gants dans les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

(DASRI) après le départ du patient et nettoyage du siège et de la table entre chaque test avant de faire rentrer le patient suivant.

Communication des résultats aux autorités :

saisie des résultats du test sur le site S-DEP.

Transmission des résultats au patient

- Vérification de l'identité du patient,
- Transmission des résultats au patient et conservation d'un exemplaire des résultats dans le dossier patient,
- Discussion avec le patient autour du résultat et de la démarche à suivre,
- Remise de la Fiche d'orientation au patient remplie et signée par le soignant.

■ Quelles différences avec les tests par PCR ou sanguin ?

Les tests antigéniques ne donnent pas les mêmes renseignements que les tests RT-PCR (dans le nez) et sérologiques (dans le sang).

- **Antigénique vs RT-PCR** : le test antigénique recherche les protéines produites par le virus Sars-CoV-2 alors que le test RT-PCR recherche le matériel génétique (ou génome) du virus Sars-CoV-2 (technique la plus fiable).
- **Antigénique vs test sérologique** : le test sérologique consiste en une prise de sang. Il permet de détecter la présence d'anticorps au virus, c'est-à-dire de savoir si la personne a déjà été en contact avec le virus.

■ IMPORTANT, vous devrez vous munir :

- de votre carte vitale,
- de votre N° de sécurité sociale,
- du nom de votre médecin traitant.

■ Qui peut bénéficier des tests antigéniques ?

- Des personnes asymptomatiques, à l'exclusion des personnes contacts et des personnes identifiées au sein d'un cluster.
- Les personnes symptomatiques si le test a lieu dans un délai inférieur ou égal à quatre jours après l'apparition des symptômes.

Attention : pas de tests pratiqués sur des enfants de moins de 5 ans.

■ Quel est le prix du test antigénique ?

Le prix d'un test antigénique en pharmacie est de 34 euros. Cependant, **dans le cadre de cette opération de dépistage, le test est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie et aucune dépense ne vous sera demandée.**

La municipalité remercie la Présidente de la Région Île-de-France pour avoir validé la demande faite par Madame le Maire et permis l'organisation de cette campagne de dépistage locale aussi rapidement.

Estelle Guyot.

le gometzien flash

Directeur de la publication : Edwige Huot-Marchand

Responsable de la rédaction : Edwige Huot-Marchand et le comité de rédaction

Création et réalisation : Estelle Guyot

Editeur : Mairie de Gometz la Ville - 91400 Gometz la Ville

Impression : Imprimerie de la CCPL - N°ISSN 1279-9564